



**Note d'unité n° 2017-I-000008 décision du 01/06/2017  
portant délégation de signature de la Directrice de l'Unité Opérationnelle centre Bus de  
Seine Rive Gauche  
au responsable Maintenance du site industriel de Malakoff**

**La Directrice de l'Unité Opérationnelle Seine Rive Gauche,**

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2014-79 consentie le 1<sup>er</sup> janvier 2015 au Directeur du département MRB par le Président-Directeur général de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2015-5025-RH consentie le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la Directrice de l' Unité Opérationnelle de Seine Rive Gauche par le Directeur du Département MRB ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à Madame Claire LEQUIPE, Responsable Maintenance du site industriel de Malakoff, à l'effet de signer, en son nom, les cartons d'habilitation pris pour les besoins de l'activité de l'Unité Opérationnelle centre bus Seine Rive Gauche site industriel de Malakoff.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Claire LEQUIPE, responsable Maintenance du Site industriel de Malakoff, de donner délégation à l'effet de signer en son nom tous les actes susvisés dont la signature a été déléguée par la présente décision à :

- Stéphane HUREL, Responsable d'Atelier et à
- Audrey FALGUEROLLE, Technicienne supérieure.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de la RATP, disponible sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait le 01/06/2017

La Directrice de l'Unité Opérationnelle Seine Rive Gauche

Ingrid LAPEYRE-NADAL